

d'Lëtzebuenger Land
Cité judiciaire
07.08.2008

L'inertie des formes désuètes

Josée Hansen

Son rêve aurait été de venir s'installer sur le chantier de la Cité judiciaire, vers la fin des travaux, avec une classe de sculpteurs et d'artistes-peintres, qui auraient fait une résidence sur le plateau du Saint-Esprit, où ils auraient créé des œuvres d'art afin de décorer les bâtiments qu'il a conçus, de les parfaire à ses yeux¹. Mais le maître d'ouvrage n'a pas accepté cette idée, tout comme il a rejeté la proposition de Rob Krier, qui est également peintre et sculpteur, de réaliser des sculptures lui-même. Il était même prêt à les offrir à l'État luxembourgeois, si l'argent devait être le problème. Mais rien n'y fit, c'était non !

Seules quatre de ces figures allégoriques surdimensionnées ont finalement été acceptées, elles ornent depuis une dizaine de jours la façade principale du bâtiment central, le plus prestigieux, de la Cour supérieure de justice et de la Cour constitutionnelle. « J'aimerais savoir qui a pris l'initiative pour cette création, demande la députée libérale Anne Brasseur au ministre des Travaux publics, dans une question parlementaire posée mardi, qui a passé la commande et si d'autres 'œuvres d'art' seront ajoutées ? ».

Cet épisode des sculptures illustre à merveille toute la douloureuse histoire de cette Cité judiciaire, dont la genèse fut marquée, depuis 17 ans, par une suite d'actes manqués et de décisions politiques jugées opaques et virulemment contestées. Cela commença par le choix des architectes par le ministre des Travaux publics de l'époque, Robert Goebbels (LSAP), sans concours, juste parce qu'il estima qu'il était temps que les deux frères, Rob et Léon Krier, mondialement connus, aient enfin une certaine reconnaissance dans leur propre pays, où ils n'avaient jamais rien construit. Il existe de nombreux croquis et esquisses plus ou moins aboutis de leurs mains, notamment de Léon, le théoricien, pour l'urbanisme d'Echternach, de Diekirch ou même du Kirchberg, sans qu'aucun de ces projets ne soit réalisé.

Le choix de Robert Goebbels avait quelque chose de provoquant, les deux frères étant très contestés par les architectes contemporains pour leurs théories ayant contribué au post-modernisme et se résumant en gros à une négation totale de tout le XXe siècle, de Le Corbusier à Frank Gehry, prônant un retour aux formes archétypiques, aux villes polycentriques à dimension humaine, aux arcs, aux voûtes, aux colonnes et aux poutres apparentes. Leurs écrits (Léon) et projets urbanistiques (Rob, qui a essentiellement construit des ensembles de logements sociaux aux Pays-Bas) ont marqué ce qui est devenu le *new urbanism*. Léon, par ailleurs conseil-ler du prince Charles, était en outre marqué au fer rouge par l'avant-garde pour avoir essayé de réhabiliter l'architecte de Hitler, Albert Speer².

Au début des années 1990, les réflexions du gouvernement, avec les architectes, envisageaient deux scénarios possibles, soit un bâtiment unique, sorte de gigantesque Palais de justice, soit cette véritable cité où chaque entité juridique aurait son propre bâtiment, sept ou huit en tout, afin de respecter la silhouette de la Vieille Ville. Puis suivit une épopée dont le Luxembourg semble avoir le secret : contestation du site par les Amis de la forteresse, qui voulaient sauver un manège prussien, puis par l'Unesco, qui venait de classer le site « patrimoine mondial », deux refus d'accorder une autorisation de bâtir de la part de la Ville de Luxembourg, mutilation du projet initial par de nombreux remaniements, dont la suppression de la « Tour des Vents », centrale pour les architectes.

Deux lois, en 1999 et 2005 ont été nécessaires pour le projet, dont la deuxième accordant une rallonge budgétaire pour les adaptations demandées par l'Unesco et la construction d'une

¹ Entretien avec Rob Krier, réalisé en juillet 1998.

² Leon Krier : Albert Speer – Architecture 1932-1942, éditions des Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1985.

crypte archéologique pour préserver les vestiges d'un ancien cloître du XIII^e siècle à une enveloppe totale de 125 millions d'euros, qui, selon les dernières estimations de l'administration des Bâtiments publics, devrait être respectée. Parallèlement, alors que les procédures d'autorisation s'éternisaient, les responsables des instances judiciaires augmentaient leur pression pour que le chantier avance au plus vite, leurs services étant très mal logés. Entre-temps, Léon Krier en avait eu marre et avait claqué la porte, son frère Rob a continué le chantier seul.

Un chantier qu'en réalité, personne n'aime vraiment. Deux législatures après le vote du premier projet de loi, le ministère des Travaux publics a changé deux fois de responsable politique ; Claude Wiseler (CSV), le ministre actuel, ayant hérité du dossier et s'étant évertué à le mener à bien sans autre anicroche. Il pourra l'inaugurer à l'automne, une cérémonie officielle aura probablement lieu en octobre, pour la rentrée judiciaire, lorsque les quelque 450 personnes qui y travailleront auront pris possession des bâtiments. Toutefois, les premières audiences y ont déjà eu lieu, entre les déménageurs, les ouvriers des derniers corps de métiers devant terminer les parachèvements dans les prochaines semaines. Cinq ans après la pose de la première pierre, on voit enfin le bout du tunnel du chantier.

Et on constate toute l'ampleur du dégât esthétique. En traversant les couloirs, agoras, patios sous verrières, salles d'audience voûtées, arcs, passerelles, ... on ne peut s'empêcher de penser à une énorme supercherie : la Cité judiciaire des Krier n'est pas ce qu'elle prétend être. Au lieu de continuer, comme revendiqué, dans la grande tradition de l'architecture classique, elle les pastiche. Car les formes architecturales ont évolué avec les techniques de construction, elles avaient un sens : les colonnes, puis les arcs ou les plafonds voûtés servaient à transférer les charges du toit vers le sol afin de pouvoir créer des espaces vides de plus en plus grands dessous. Au fur et à mesure que les techniques et les matériaux évoluaient, le langage architectural suivait, forcément. Si aujourd'hui les architectes les plus avant-gardistes construisent des bâtiments aux formes organiques, c'est grâce d'une part aux nouveaux logiciels qui permettent d'imaginer des formes inédites, mais aussi grâce à de nouveaux matériaux, qui permettent de transposer ces visions en des bâtiments fonctionnels. Or, à la Cité judiciaire, il n'y a que du faux et du trompe-l'œil : ici, le vocabulaire architectural classique est réalisé avec le matériau par excellence du XX^e siècle, le béton⁴. Donc la forme en soi ne fait plus aucun sens. Les murs ont été coulés, et les colonnes ou les poutres ajoutées par après, collées à l'édifice, au-dessus des cloisons techniques et des faux plafonds devant accueillir les réseaux de téléphonie, d'électricité ou de climatisation. Les frises, reliefs et autres éléments de décoration sont appliqués sur les façades isolantes devant permettre une performance énergétique optimale aux bâtiments.

On ne peut s'empêcher de penser à la Chambre des députés, rénovée dans le même style de nouveau riche qui colle un papier peint « motif marbre » acheté au mètre sur les parois en contre-plaqué de son duplex. Ou au réactionnaire qui utilise une police de caractère type « écriture à la main » pour exprimer tout son dédain pour les nouvelles technologies dans un courriel. Ces techniques de résistance à ou de négation du progrès ne sont en fait que l'expression d'une blessure ou d'une peur de ce monde moderne qui vous rattrape malgré vous. En ce sens, la Cité judiciaire va probablement plaire à beaucoup de traditionalistes.

Pourtant, tout ce que Rob et Léon Krier ont proposé pour la Cité judiciaire n'était pas faux : le choix de faire un quartier intégré dans le paysage existant plutôt que d'imposer une architecture grandiloquente destinée à impressionner la presse spécialisée internationale était probablement leur idée la plus juste. Mais le côté pittoresque tant revendiqué, dans le respect d'une hypothétique « tradition luxembourgeoise », a fait chavirer le projet dans le grotesque. On s'y

³ Une dalle en béton d'un mètre trente d'épaisseur porte toute la cité, aussi bien au-dessus du parking, où de nombreux piloris étaient nécessaires, qu'au-dessus de la crypte archéologique, qui n'est pas encore achevée.

⁴ D'ailleurs, au Bridel, Rob Krier a construit, au début de sa carrière, une très belle maison carrée en béton, qui fait encore référence aujourd'hui. Le titre est emprunté à Jocelyn Robert, artiste québécois, qui a employé cette formule en introduction du colloque Metamedia, février 2007.

promène de tour en tour, d'espaces ronds à balcons et toits voûtés (la bibliothèque style Académie française, incroyable !) en couloirs où chaque salle d'audience est différente, jusqu'aux revêtements du sol devant la porte. Mais en même temps, les lourdes portes en chêne massif, tout comme les poutres ou le mobilier dessiné sur mesure pour les salles d'audience, donnent une impression de déjà-vu, comme si en fait, tout cela existait depuis la nuit des temps.

En plus, beaucoup d'espaces sont très sombres, les fenêtres ayant visiblement davantage une fonction d'ornement qu'un côté pratique. Là encore, le cercle ou le demi-cercle dominant le langage des formes, il y a des salles (encore la bibliothèque) où elles sont tellement petites qu'on voit à peine à travers. Les locaux des toilettes par contre ont le côté cheap d'une pizzeria au bord d'une autoroute. La Justice est-elle à l'image des locaux qui l'abrite ? Au Kirchberg, Dominique Perreault est en train d'achever l'extension de la Cour de justice des communautés européennes. Les panneaux en verre dont il habille toute la façade lancent un signal clair : cette Justice se veut transparente, ouverte, généreuse et digne. La Cité judiciaire par contre donne plutôt l'impression d'enfermer que d'accueillir ou de résoudre. Malgré les dimensions voulues humaines, il s'agit d'un complexe monumental dans son aspiration, qui s'ouvre sur des lieux au faste en toc des films hollywoodiens, comme ce patio central de la Cour supérieure de justice, où on imagine aisément Grace Kelly descendre les marches en robe de bal.

Les quarante artistes qui ont répondu à l'appel à candidatures pour le un pour cent culturel du bâtiment et qui ont jusqu'à novembre pour envoyer leurs projets, devront maintenant composer avec cet éclectisme stylistique et ce brouhaha visuel.

Article printed from D'Lëtzebuenger Land: <http://www.land.lu>

URL to article: <http://www.land.lu/2008/08/07/inertie-des-formes-desuetes/>

© 2012 Letzebuenger Land.